

DOCUMENT D'INFORMATION

RÉGIME DE CONTRÔLE DE LA TECHNOLOGIE RELATIVE AUX

MISSILES

Questions et réponses

Q1: Quel est l'objet des Lignes directrices sur la technologie relative aux missiles?

R1: Elles ont pour objet de limiter les risques de prolifération des armes nucléaires en contrôlant les transferts de matériel et de technologie qui pourraient contribuer à des systèmes de lancement d'armes nucléaires autres que les avions pilotés. Elles viennent s'ajouter aux efforts actuels en vue d'empêcher la prolifération des armes nucléaires.

Q2: Quels sont les pays qui ont participé à la formulation de ces Lignes directrices?

R2: Le Canada, la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Q3: S'agit-il d'un accord international?

R3: Non. Les sept gouvernements ont publié des déclarations identiques relatives à leur politique nationale.

Q4: S'agit-il là d'une autre tentative des sept pays du Sommet économique pour imposer aux pays en développement des contrôles supplémentaires relatifs à la technologie de pointe?

R4: Non. Les sept pays en question sont les principaux fournisseurs occidentaux de technologie et de matériel reliés aux missiles. Notre politique vise constamment à encourager la coopération internationale dans l'utilisation pacifique de la technologie moderne, mais cela doit se faire d'une manière entièrement conforme aux objectifs de la politique de non-prolifération dont nous avons mutuellement convenu.

Q5: Pourquoi annoncer maintenant ces Lignes directrices? Y a-t-il une raison particulière?

R5: Non. Les discussions sur le contenu des Lignes directrices duraient depuis environ quatre ans, mais ce n'est qu'en décembre 1986 qu'il y a eu véritablement consensus.